

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre MODERAN, Maire.

Étaient présents : MM. BENITO Richard - BOMPAR Claude - BOYER Anne-Marie - CASTANT René - CESCO Guy - GALINIER Chantal - GARCIA Jacques - JEAN Cyrille - JULIAN Joël - MEUNIER Roger - MODERAN Pierre - PELFORT Myriam - PINOTIE Gérard - PUIG Monique - ROSSI Julien - TABERNA Françoise - VERNERET Elisabeth.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : MM. MYLONAS Jean-Marc ayant donné pouvoir à CESCO Guy – MARTINEZ Marie.

Madame Elisabeth VERNERET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Monsieur le Maire, cède la parole à Monsieur GARCIA, deuxième adjoint en charges des finances, qui procède à la présentation du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2015. Il donne les précisions nécessaires et répond aux questions des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et ayant cédé la présidence à Madame TABERNA, conseillère municipale doyenne d'âge), approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement.....	1 792 326.00 €
- Dépenses de fonctionnement.....	1 722 131.38 €
- Résultat de l'exercice.....	70 194.62 €
- Résultat N -1 reporté.....	430 684.70 €
- Résultat cumulé.....	500 879.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement.....	200 652.47 €
- Dépenses d'investissement.....	244 381.31 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	- 43 728.84 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	358 624.66 €
- Solde d'exécution cumulé.....	314 895.82 €

2°) COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GARCIA, deuxième adjoint en charge des finances, qui présente le compte de gestion de la Commune, transmis par Madame la Trésorière de Roquecourbe. Il indique que toutes les dépenses et les recettes sont justifiées et correspondent aux Comptes Administratifs 2015.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3°) COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

- Considérant qu'il y a nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, et de constater que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat Exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	358 624.66 €		-43 728.84 €	D : 44 000.00 € ----- R : 0.00 €	- 44 000.00 €	270.895.82 €
FONCT	430 684.70 €		70 194.62 €			500 879.32 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 314 895.82 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE a affecter AU 31/12/2015	500 879.32 €
Résultat disponible affecté comme suit :	
Affectation de fonctionnement (ligne 002).....	500 879.32 €
Total affecté au c/1068.....	0.00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002).....	0.00

4°) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015 pour l'eau et assainissement dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes d'exploitation.....	158 450.90 €
- Dépenses d'exploitation.....	131 076.29 €
- Excédent d'exploitation de l'exercice.....	27 374.61 €
- Résultat N -1 reporté.....	44 156.97 €
- Résultat cumulé.....	71 531.58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement (y compris affectation)	60 043.91 €
- Dépenses d'investissement.....	31 890.59 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	28 153.32 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	303 509.34 €
- Solde d'exécution cumulé.....	331 662.66 €

5°) COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GARCIA, deuxième adjoint en charge des finances, qui présente le compte de gestion de l'Eau et de l'Assainissement, transmis par Madame la Trésorière de Roquecourbe. Il indique que toutes les dépenses et les recettes sont justifiées et correspondent aux Comptes Administratifs 2015.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6°) EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

- considérant qu'il y a nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 et de constater que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat Exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Soldes des restes à réaliser	Chiffres en prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	303 509.34 €		28 153.32 €	D : 35 000.00 € ----- R : 0.00 €	- 35 000.00 €	296 662.66 €
FONCT	44 156.97 €		27 374.61 €			71 531.58 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 331 662.66 €,

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE a affecter AU 31/12/2015	71 531.58 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068).....	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068).....	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	71 531.58 €
Total affecté au c/1068.....	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002).....	0.00 €

7°) TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 16 voix pour et 2 abstentions, de majorer les taux d'imposition 2016 de 3% pour l'ensemble des trois taxes directes locales, ce qui a pour effet de porter les nouveaux taux selon détail suivant :

- Taxe d'habitation.....	7.11 %
- Foncier bâti.....	18.71 %
- Foncier non bâti.....	88.99 %

8°) BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GARCIA, adjoint aux finances, qui présente à l'assemblée le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Après une présentation générale, nourrie de nombreux échanges et débats, la lecture a lieu chapitre par chapitre et la balance générale s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement	2 202 891.32 €
- Dépenses de fonctionnement	2 202 891.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement (y compris affectation)	472 607.82 €
- Dépenses d'investissement	472 607.82 €

TOTAL DU BUDGET

- Recettes	2 675 499.14 €
- Dépenses	2 675 499.14 €

Sur ses propositions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ADOpte, par 16 voix pour et 2 abstentions, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2016.

9°) BUDGET PRIMITIF 2016 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GARCIA. Il présente à l'assemblée les propositions pour le Budget Primitif de l'eau et assainissement pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes d'exploitation	218 606.58 €
- Dépenses d'exploitation	218 606.58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement	403 016.66 €
- Dépenses d'investissement	403 016.66 €

TOTAL DU BUDGET

- Recettes	621 623.24 €
- Dépenses	621 623.24 €

Sur ces propositions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 pour l'eau et l'assainissement.

10°) TRANSFERT AU SDET DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE "INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)"

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37 qui stipule :

"Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale.... aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31,....."

- Vu la délibération du comité syndical du SDET en date du 19 juin 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts, et notamment l'article 4-2-3 habilitant le SDET à exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

Le Conseil Municipal,

- approuve le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDET,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

11°) IMPLANTATION D'UNE BORNE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

Monsieur le Maire, cède la parole à Monsieur MEUNIER, conseiller municipal, délégué du SDET, qui informe le Conseil municipal de la nécessité d'implanter une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Il rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SDET à l'échelle du département.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a retenu, suite à un appel d'offres lancé en novembre 2015, l'entreprise Bouygues Énergies Services pour un lot global comprenant la supervision, la fourniture, la pose et installation, la maintenance et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides, et donc d'équiper deux places contigües de stationnement.

Il propose au Conseil d'accepter le principe d'une contribution annuelle de transfert de compétence plafonnée à 500€ et dégressive, permettant de limiter les charges de fonctionnement. Le financement sera réévalué chaque année par une commission du SDET chargée du projet.

Pour être éligible aux aides mises en place par l'état et l'ADEME, et pour en permettre le développement, il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de charge.

L'exposé de Monsieur MEUNIER entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

Vu le livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules "dé-carbonés",

APPROUVE les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides dont le lieu sera fixé par arrêté du Maire,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public établi a en faveur du SDET,

APPROUVE la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années suivant l'implantation des infrastructures de charge sur le domaine public,

AUTORISE le SDET ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance a ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,

S'ENGAGE à payer la contribution annuelle communale de 500€ au titre du transfert de compétence exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents afférents à ce projet,

DECIDE d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget de la Ville,

12°) RESEAU DES ECOLES RURALES DU SIDOBRE – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au cours du conseil de réseau des écoles rurales du Sidobre qui s'est réuni le 14 mars dernier, les communes ont été sollicitées pour une augmentation à hauteur de 3 € par enfant pour la participation financière au fonctionnement du réseau, participation actuellement fixée à 20 €.

Aussi il est proposé de valider le montant de la participation financière de la commune à 23 € par enfant à compter de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil,

- valident, à l'unanimité, la proposition énoncée ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

13°) CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE POUR BESOIN SAISONNIER AU CAMPING MUNICIPAL DE SILOË

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il conviendrait, afin de faire face au besoin saisonnier du camping municipal de Siloë, de créer un emploi d'agent technique dont les fonctions seraient les suivantes : accueil des campeurs, gestion, tenue de la régie, entretien et gardiennage du camping municipal de Siloë.

Un agent contractuel serait recruté et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, IB 340 IM 321, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, durant la période d'ouverture du camping municipal, soit du samedi 14 mai 2016 au dimanche 11 septembre 2016.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de créer cet emploi pour besoin saisonnier dans les conditions définies ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

M. Pierre MODERAN informe l'assemblée que les contacts avec les écoles et la famille de Madame MARC-MANOEL sont en cours afin de déterminer la date de l'inauguration du nom des écoles publiques et que les plaques sont prêtes.

Au sujet du projet de la maison de santé il précise qu'une nouvelle réunion a eu lieu avec l'ARS, l'ensemble des professionnels de santé et les représentants de la Mairie et de la Communauté de Commune. Un point portant sur les plages horaires d'ouverture, préconisées par l'ARS a posé débat. Monsieur MEUNIER indique qu'une maison médicale pourrait être une solution. Mais alors les possibilités de subvention qui pourraient atteindre une hauteur de 70 % dans le cadre d'une maison de santé serait remises en question et orientés à la baisse.

M. Julien ROSSI observe que les deux bancs au bord du terrain de football ont été retirés. A sa demande d'installation pour au moins un banc Monsieur CESCO répond favorablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire,